

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1er Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	60,00 €
avec la propriété industrielle	100,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	72,60 €
avec la propriété industrielle	119,80 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	88,39 €
avec la propriété industrielle	145,80 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule	46,20 €

Changement d'adresse	1,40 €
Microfiches, l'année	68,60 €
(Remise de 10% au-delà de la 10e année souscrite)	

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Grefe Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions)	6,80 €
Gérances libres, locations gérances	7,26 €
Commerces (cessions, etc...)	7,57 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc...)	7,89 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 15.769 du 22 avril 2003 portant nomination et titularisation d'un Agent technique de laboratoire dans les établissements d'enseignement (p. 974).

Ordonnances Souveraines n° 15.770 et n° 15.771 du 22 avril 2003 portant nomination et titularisation de deux Aides maternelles dans les établissements d'enseignement (p. 974).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2003-304 du 28 mai 2003 approuvant la modification apportée aux statuts de l'association dénommée "Fédération Monégasque de Spéléologie" (p. 975).

Arrêté Ministériel n° 2003-306 du 28 mai 2003 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée : "MONTE-CARLO LIMOUSINE" (p. 975).

Arrêté Ministériel n° 2003-307 du 28 mai 2003 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée : "LPG WORLD S.A.M." (p. 976).

Arrêté Ministériel n° 2003-308 du 28 mai 2003 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée : "SOGERES MONACO S.A.M." (p. 976).

Arrêté Ministériel n° 2003-309 du 3 juin 2003 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 977).

ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté n° 2003-5 du 27 mai 2003 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un greffier (p. 977).

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2003-048 du 28 mai 2003 modifiant l'arrêté municipal n° 2003-042 du 9 mai 2003 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire (p. 978).

AVIS ET COMMUNIQUÉS**MINISTÈRE D'ÉTAT**

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2003-76 d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics (p. 978).

Avis de recrutement n° 2003-77 d'un Maître-nageur-sauveteur au Centre de Loisirs sans Hébergement de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (p. 978).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Admission d'étudiants à la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris (p. 979).

MAIRIE

Avis de vacance n° 2003-067 de postes de Professeurs à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III (p. 980).

Avis de vacance n° 2003-072 d'un poste d'Ouvrier d'entretien à la Crèche Municipale de Monte-Carlo, dépendant du Service d'Actions Sociales et de Loisirs (p. 980).

Avis de vacance n° 2003-073 d'un poste saisonnier de surveillante de cabines au Stade Nautique Rainier III (p. 980).

Avis de vacance n° 2003-085 d'un poste d'Ouvrier d'entretien au Service du Domaine Communal - Commerce, Halles et Marchés (p. 980).

INFORMATIONS (p. 981).**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 982 à p. 998).****ORDONNANCES SOUVERAINES**

Ordonnance Souveraine n° 15.769 du 22 avril 2003 portant nomination et titularisation d'un Agent technique de laboratoire dans les établissements d'enseignement.

**RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 février 2003 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Daniel ROBERT est nommé dans l'emploi d'Agent technique de laboratoire dans les établissements d'enseignement et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 6 janvier 2003.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-deux avril deux mille trois.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 15.770 du 22 avril 2003 portant nomination et titularisation d'une Aide maternelle dans les établissements d'enseignement.

**RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 février 2003 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Josée GAMERRE, épouse FAIVRE, est nommée dans l'emploi d'Aide maternelle dans les établissements d'enseignement et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 7 janvier 2003.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-deux avril deux mille trois.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 15.771 du 22 avril 2003 portant nomination et titularisation d'une Aide maternelle dans les établissements d'enseignement.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 février 2003 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Nicole ROBINI, épouse LEBRUN, est nommée dans l'emploi d'Aide maternelle dans les établissements d'enseignement et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 10 janvier 2003.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-deux avril deux mille trois.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2003-304 du 28 mai 2003 approuvant la modification apportée aux statuts de l'association dénommée "Fédération Monégasque de Spéléologie".

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.072 du 27 juin 1984 sur les associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-582 du 25 septembre 1984 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 99-334 du 4 août 1999 portant autorisation et approbation des statuts de l'association dénommée "Fédération Monégasque de Spéléologie" ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 mai 2003 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est approuvée la modification de l'article 5A des statuts de l'association dénommée "Fédération Monégasque de Spéléologie" adoptée au cours de l'assemblée générale de ce groupement, réunie le 15 janvier 2003.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit mai deux mille trois.

*Le Ministre d'Etat,
P. LECLERCO.*

Arrêté Ministériel n° 2003-306 du 28 mai 2003 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "MONTE-CARLO LIMOUSINE".

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "MONTE-CARLO LIMOUSINE", présentée par les fondateurs ;

Vu les actes en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 150.000 euros, divisé en 1.000 actions de 150 euros chacune, reçus par M^e M. CROVETTO-AQUILINA, notaire, les 19 juin et 11 septembre 2002 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895, modifiée par les ordonnances des 17 septembre 1907, 10 juin 1909, par les lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les ordonnances-lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des Commissaires aux comptes, modifiée par la loi n° 1.208 du 24 décembre 1998 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des sociétés anonymes et en commandite par actions ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.784 du 29 août 1983 modifiée, concernant la réglementation des véhicules publics ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 mai 2003 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée "MONTE-CARLO LIMOUSINE" est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent des actes en brevet en date des 19 juin et 11 septembre 2002.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le "Journal de Monaco", dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942.

ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

En application des prescriptions édictées par l'article 32 de l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale concernant les établissements dangereux, insalubres et incommodes, et par l'article 4 de la loi n° 537 du 12 mai 1951 relative à l'inspection du travail, le président du Conseil d'Administration est tenu de solliciter du Gouvernement les autorisations prévues, préalablement à l'exercice de toute activité commerciale et industrielle dans les locaux que la société se propose d'utiliser.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit mai deux mille trois.

Le Ministre d'Etat,
P. LECLERCQ.

Arrêté Ministériel n° 2003-307 du 28 mai 2003 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée : "LPG WORLD S.A.M."

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée "LPG WORLD S.A.M." agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 16 décembre 2002 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu la loi n° 1.266 du 23 décembre 2002 relative aux produits cosmétiques ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 mai 2003 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification :

– de l'article 3 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 décembre 2002.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au "Journal de Monaco" après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit mai deux mille trois.

Le Ministre d'Etat,
P. LECLERCQ.

Arrêté Ministériel n° 2003-308 du 28 mai 2003 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée : "SOGERES MONACO S.A.M."

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée "SOGERES MONACO S.A.M." agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 10 décembre 2002 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.533 du 15 octobre 1941 relative à la vente et à la consommation des boissons alcooliques, modifiée par l'ordonnance souveraine n° 3 du 20 mai 1949 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 mai 2003 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification :

– de l'article 3 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 décembre 2002.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au "Journal de Monaco" après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit mai deux mille trois.

Le Ministre d'Etat,
P. LECLERCQ.

Arrêté Ministériel n° 2003-309 du 3 juin 2003 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.102 du 3 avril 1991 portant nomination d'un Agent d'exploitation à l'Office des Téléphones ;

Vu l'arrêté ministériel n° 97-243 du 7 mai 1997 plaçant des fonctionnaires en position de détachement ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-310 du 15 mai 2002 maintenant une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de Mme Karine BREZZO, épouse GIFFONI, en date du 5 mars 2003 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 mars 2003 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Karine BREZZO, épouse GIFFONI, Agent d'exploitation, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 7 juin 2004.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois juin deux mille trois.

Le Ministre d'Etat,
P. LECLERCQ.

ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté n° 2003-5 du 27 mai 2003 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un greffier.

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance organique du 9 mars 1918 organisant la Direction des Services Judiciaires ;

Vu la loi n° 783 du 15 juillet 1975 portant organisation judiciaire ;

Vu la loi n° 1.228 du 10 juillet 2000 portant statut des greffiers ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.893 du 29 mai 2001 définissant les fonctions afférentes aux catégories d'emploi des greffiers ;

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours sur titres et références en vue du recrutement d'un greffier au Greffe général, catégorie B, indices majorés extrêmes 328-463.

ART. 2.

Les candidats (es) à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

– être âgé de moins de 40 ans à la date de publication du présent arrêté au "Journal de Monaco" ;

– être titulaire d'un diplôme de l'enseignement du second degré ou d'une formation générale s'établissant au niveau de ce diplôme ;

– justifier de connaissances juridiques ainsi que d'une expérience pratique confirmée des procédures judiciaires de greffe ;

- maîtriser la saisie sur ordinateur ;
- être apte à traduire des documents en langue anglaise.

ART. 3.

Les candidats (es) devront adresser à la Direction des Services Judiciaires, dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des références présentées.

ART. 4.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M. Laurent ANSELMi, Secrétaire Général de la Direction des Services Judiciaires, Président ;
- Mlle Sabine-Anne MINAZZOLI, Substitut, affectée à la Direction des Services Judiciaires ;
- Mme Béatrice BARDY, Greffier en Chef.

ART. 5.

Le recrutement s'effectuera conformément aux dispositions des articles 12 à 15 de la loi n° 1.228 du 10 juillet 2000.

ART. 6.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le vingt-sept mai deux mille trois.

*P/ Le Directeur des
Services Judiciaires,
Le Procureur Général
D. SERDET.*

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2003-048 du 28 mai 2003 modifiant l'arrêté municipal n° 2003-042 du 9 mai 2003 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 85 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée ;

Vu l'article 50 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Nathalie AUREGLIA-CARUSO, Premier Adjoint, est déléguée dans les fonctions de Maire du mardi 10 au dimanche 22 juin 2003 inclus.

ART. 2.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 28 mai 2003, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 28 mai 2003.

*Le Maire,
G. MARSAN.*

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2003-76 d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics, pour une durée déterminée ; la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 232/318.

La fonction afférente à l'emploi consiste notamment à assurer la surveillance des parkings, y compris la nuit, les dimanches et jours fériés.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules de tourisme) ;
- justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien) ;
- justifier d'une expérience en matière de gardiennage de parking.

Avis de recrutement n° 2003-77 d'un Maître-nageur-sauveteur au Centre de Loisirs sans Hébergement de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Maître-nageur-sauveteur au Centre de Loisirs sans Hébergement de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pendant les vacances scolaires des mois de juillet, août et septembre 2003.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins ;
- être titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des activités de la natation (B.E.E.S.A.N.) ;
- posséder de l'expérience en matière d'encadrement de jeunes enfants.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - B.P. 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Admission d'étudiants à la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris.

Les étudiants désirant obtenir leur admission à la "Fondation de Monaco" à la Cité Universitaire de Paris doivent adresser, au plus tard le 17 juillet 2003, à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, un dossier de candidature comprenant les pièces ci-après énumérées :

1°) Une demande sur papier libre ainsi rédigée :

"Je soussigné(e) (noms et prénoms), de nationalité
 "né(e) le à

"demeurant rue à

"ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon admission à la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris.

"Je désire poursuivre mes études à Paris en qualité d'étudiant à la Faculté de ou en qualité d'élève de l'Ecole de

"La durée de mes études sera de ans.

"Je m'engage, au cas où ma demande serait agréée, à observer le règlement intérieur de la Fondation ainsi que ceux des services communs à la Cité Universitaire de Paris (Maison Internationale, restaurant, service médical, bibliothèque, jardins et terrains de jeux, etc...)"

A , le

Signature du représentant légal Signature du candidat
 (pour les mineurs)

2°) un état de renseignements donnant :

- la profession du père ou du chef de famille,
- la profession de la mère,
- le nombre de frères et de sœurs du candidat,
- la carrière à laquelle se destine le candidat,
- la liste des établissements scolaires que le candidat a fréquentés.

3°) une copie certifiée conforme des titres et diplômes dont est titulaire le candidat.

4°) un certificat délivré par le ou les établissements fréquentés durant les deux dernières années indiquant les notes obtenues, la conduite et l'assiduité du candidat.

5°) un certificat d'inscription établi par le secrétariat de la Faculté, l'Institut ou l'Ecole où l'étudiant(e) engagera ou poursuivra ses études supérieures.

6°) un certificat médical de moins de trois mois de date.

7°) un certificat de nationalité.

8°) trois photographies d'identité.

Il convient de préciser que, conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur de la Fondation, seuls sont accueillis des étudiants ayant terminé avec succès le premier cycle de l'enseignement supérieur et dont l'âge varie entre vingt et trente ans.

Des dérogations aux conditions d'âge et de niveau peuvent toutefois être éventuellement accordées aux étudiants qui sont admis par concours dans une Grande Ecole dépourvue d'internat ou qui poursuivent des études dont la nature impose la présence à Paris dans un établissement spécialisé de renom.

MAIRIE

Avis de vacance n° 2003-067 de postes de Professeurs à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que les postes de Professeurs énumérés ci-après, sont vacants à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III, pour l'année scolaire 2003/2004 :

- 1 poste de professeur de violon à temps partiel,
- 1 poste de professeur de cor à temps partiel,
- 1 poste de professeur de piano à temps complet,
- 1 poste de professeur de musique de chambre à temps partiel,
- 1 poste de professeur de formation musicale à temps partiel,
- 1 poste de professeur de violon à temps complet,
- 1 poste de professeur d'harmonie à temps partiel,
- 1 poste de professeur de trombone à temps partiel,
- 1 poste de professeur de clavecin à temps partiel,
- 1 poste de professeur de basson à temps partiel,
- 1 poste de professeur d'orgue à temps partiel,
- 1 poste de professeur d'alto à temps partiel,
- 1 poste de professeur de contrebasse à temps partiel,
- 1 poste de professeur de lutherie à temps partiel,
- 1 poste de professeur de violoncelle à temps complet,
- 1 poste de professeur de harpe à temps partiel,
- 1 poste de professeur de chant choral à temps partiel.

Les candidat(e)s devront remplir les conditions suivantes :

- être titulaire du Certificat d'Aptitude d'enseignement dans la discipline concernée, ou du Diplôme d'Etat d'enseignement dans la discipline concernée ;
- ou justifier d'une expérience pédagogique d'au moins 10 ans dans la discipline concernée ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2003/2004.

Avis de vacance n° 2003-072 d'un poste d'Ouvrier d'entretien à la Crèche Municipale de Monte-Carlo, dépendant du Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Ouvrier d'entretien est vacant à la Crèche Municipale de Monte-Carlo, dépendant du Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de plus de 21 ans ;
- être titulaire du permis de conduire catégorie B ;
- justifier d'une expérience professionnelle tous corps d'état (électricité, plomberie, manutention, menuiserie, nettoyage) ;
- posséder des qualités humaines et un sens des responsabilités adaptés au milieu professionnel de la petite enfance ;
- des notions de secourisme seraient appréciées ;
- présenter une grande disponibilité en matière d'horaires de travail.

Avis de vacance n° 2003-073 d'un poste saisonnier de surveillante de cabines au Stade Nautique Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste saisonnier de surveillante de cabines est vacant au Stade Nautique Rainier III, pour la période comprise entre le lundi 23 juin et le dimanche 31 août 2003 inclus.

Les candidates à cet emploi devront être âgées de plus de 18 ans.

Avis de vacance n° 2003-085 d'un poste d'Ouvrier d'entretien au Service du Domaine Communal - Commerce, Halles et Marchés.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Ouvrier d'entretien est vacant au Service du Domaine Communal - Commerce, Halles et Marchés.

Les candidats à cet emploi devront remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 30 ans au moins ;
- être apte à porter des charges lourdes ;
- être apte à assurer un service continu de jour (samedis, dimanches et jours fériés compris).

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacances d'emplois visés ci-dessus, les candidats devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel de Paris – Bar américain

Tous les soirs, à partir de 22 h,
Piano-bar avec Enrico Ausano.

Hôtel Hermitage – Bar terrasse

Tous les soirs, à partir de 19 h 30,
Piano-bar avec Mauro Pagnanelli.

Salle des Variétés

le 10 juin, à 17 h 30,

Matinée théâtrale organisée par l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Monaco et interprétée par les élèves de l'école de Fontvieille.

le 12 juin, à 20 h 30,

“On purge bébé” et “Feu la mère de Madame” de Feydeau, spectacle organisé par la compagnie Athena accompagné d'une exposition des œuvres de Sandrine Flury.

le 13 juin, à 20 h 30,

“Le Best of Café Théâtre” avec deux artistes humoristes dans un “festival du rire” présenté par Pascal Koffmann Organisation et le restaurant Quai des Artistes.

le 14 juin, à 20 h 30,

Spectacle organisé par la Compagnie de Ballet espagnol “L'Alborada Flamenca”.

Espace Culturel Fra Angelico

les 11 et 12 juin, à 20 h 30,

“Histoire d'un homme, Charles de Foucault” avec Claude Laugier.

Place du Casino

jusqu'au 9 juin,

“Art de l'automobile Bugatti”, présentation mondiale de la nouvelle Bugatti et défilé de voitures anciennes.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,

Foire à la brocante.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours,
de 9 h à 19 h 30,

Le Micro-Aquarium :

Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

La Méditerranée vivante :

Grâce à des caméras immergées, des images de la mer et de ses animaux sont transmises en direct.

Tous les jours projections de films :

- Méduses, mes muses

- L'essaim

- Méduses : Biologie et Mythologie

- La ferme à coraux

Exposition de l'oeuvre océanographique du Prince Albert 1^{er} de Monaco “La carrière d'un Navigateur”.

jusqu'à juin,

Exposition temporaire “Le miroir de Méduse” (Biologie et Mythologie).

Musée des Timbres et Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne de S.A.S. le Prince Rainier III.

Ouvert tous les jours de 10 h à 17 h.

Maison de l'Amérique Latine

jusqu'au 21 juin, de 15 h à 20 h,

(sauf dimanches et jours fériés),

Exposition de sculptures de Elisheva Copin.

Association des Jeunes Monégasques

jusqu'au 21 juin, de 15 h à 20 h,

(sauf les dimanches et lundis),

Exposition de peintures de Bernd Weiss sur le thème “Abraxas”.

Café de Paris

du 7 au 22 juin,

Exposition de photos sur le thème “Afrique” de Sébastien Darrasse.

Musée National

jusqu'au 29 juin,

Exposition “Barbie, quatre saisons d'élégance”.

Congrès

Hôtel Méridien Beach Plaza

le 7 juin,

Conférence Valoriser Lancer Différencier.

jusqu'au 8 juin,

DP Financial.

du 9 au 11 juin,

Anderson.

du 13 au 15 juin,

Towry Law.

du 14 au 17 juin,

Industrie Mécanique.

Monte-Carlo Grand Hôtel

jusqu'au 7 juin,

Pfizer.

jusqu'au 8 juin,

General Trading.

jusqu'au 9 juin,

Bugatti.

Hôtel Hermitage

du 12 au 16 juin,

Horace Mann Insurance.

Hôtel Columbus
jusqu'au 7 juin,
Séminaire légal.
du 13 au 15 juin,
Meeting Bregaglio.

Grimaldi Forum
du 8 au 13 juin,
New-York Life International 2003 Sales Conference.
du 10 au 13 juin,
Marché Européen des Produits Interactifs - MedPi Hardware & MedPi Telecom 2003.

Sports

Stade Louis II - Piscine Olympique Prince Héritaire Albert
les 10 et 11 juin,
XXIe Meeting International de Natation de Monte-Carlo.

Baie de Monaco
les 14 et 15 juin,
Challenge Interbanques - Trophée Reuters organisé par le Yacht Club de Monaco.



INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

GREFFE GÉNÉRAL

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Philippe NARMINO, Président du Tribunal de Première Instance, s'est désigné comme Juge Commissaire de la liquidation des biens de Samantha FRIED ayant exercé le commerce sous l'enseigne "RESTAURANT ASIA", 32, quai des Sambarbani à Monaco et a, conformément à l'article 428 du Code de Commerce, taxé les frais et honoraires revenant au Syndic André GARINO dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 28 mai 2003.

Le Greffier en chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Philippe NARMINO, Président du Tribunal de Première Instance, s'est désigné comme Juge Commissaire de la liquidation des biens de la SAM ALSCO CONSTRAL, avenue des Castelans à Monaco et a, conformément à l'article 428 du Code de Commerce, taxé les frais et honoraires revenant au Syndic Jean-Paul SAMBA dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 28 mai 2003.

Le Greffier en chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Philippe NARMINO, Président du Tribunal, Juge Commissaire de la liquidation des biens de la société EGTM, a autorisé le syndic Jean-Paul SAMBA à céder de gré à gré à la société à responsabilité limitée de droit français dénommée "GARAGE DU CHENE VERT", le camion RENAULT 6 x 4 immatriculé "CO11 MC" au prix de 6.578 euros, tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur.

Monaco, le 28 mai 2003.

Le Greffier en chef,
B. BARDY.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA

Notaire

26, avenue de la Costa – Monte-Carlo

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE
dénommée

“PENSATO & Cie”

Aux termes d'un acte reçu par M^e Magali CROVETTO-AQUILINA, notaire soussignée, le 17 décembre 2001, modifié, par acte du même notaire, le 1^{er} juillet 2002, réitéré le 27 mai 2003,

Mme Ursula PINGGERA, Styliste de mode, demeurant à Monte-Carlo, 74, boulevard d'Italie, épouse de M. Ferdinando PENSATO,

Et M. Fernando, Pascal PENSATO, Administrateur de Société, demeurant à Monte-Carlo, 74, boulevard d'Italie, célibataire,

Ont formé entre eux une société en commandite simple ayant pour objet :

L'import-export de tous produits alimentaires sans stockage sur place.

Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Le siège social est à Monte-Carlo, 74, boulevard d'Italie.

La raison et la signature sociales sont : "PENSATO & Cie".

Et le nom commercial est "LA PERANZANE-OLIVA REGINA".

Mme Ursula PENSATO a été désignée première gérante de la société.

Le capital social est fixé à 40.000 Euros divisé en 400 parts sociales de 100 Euros chacune.

La durée de la société a été fixée à 99 années.

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 6 juin 2003.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Henry REY
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

"S.A.M. CENTRE AUDIOVISUEL DE MONACO"

en abrégé **"CAUDIM"**
(Société Anonyme monégasque)

**AUGMENTATION DE CAPITAL
REDUCTION DE CAPITAL
MODIFICATION AUX STATUT**

I. – Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2001, les actionnaires

de la société anonyme monégasque "S.A.M. CENTRE AUDIOVISUEL DE MONACO" en abrégé "CAUDIM", ayant son siège 13, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo ont décidé d'augmenter le capital social de 250.000 F à 2.000.000 F puis de le réduire à 304.000 euros et de modifier l'article 5 des statuts.

II. – Les résolutions prises par l'Assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 3 janvier 2002.

III. – Le procès-verbal de ladite Assemblée et une Ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 23 mai 2003.

IV. – La déclaration de souscription et de versement d'augmentation de capital a été effectuée par le Conseil d'Administration suivant acte reçu par M^e REY, le 23 mai 2003.

V. – L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2003 dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes de M^e REY, le même jour, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la modification de l'article 5 des statuts qui devient :

"ARTICLE 5" Capital social

"Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT QUATRE MILLE EUROS divisé en HUIT MILLE actions de TRENTE HUIT EUROS chacune de valeur nominale, toutes à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription."

VI. – Une expédition de chacun des actes précités, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 4 juin 2003.

Monaco, le 6 juin 2003.

Signé : H. REY.

CHANGEMENT DE NOM

Une instance en changement de nom est introduite en vue de faire attribuer à M. Loris Charles Alphonse MICHELIS, né le 18 février 1959 à Monaco, domicilié au 21, rue Louis Aurégia à Monaco, le nom patronymique de MICHELIS-MÔ.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 25 avril 1929 concernant les

demandes de changement de nom, dans le délai de six mois qui suivra la dernière insertion, toute personne qui se considérera comme lésée par le changement de nom demandé pourra élever opposition auprès du Directeur des Services Judiciaires.

Monaco, le 6 juin 2003.

CESSATION DES PAIEMENTS DE LA "SNC G. DENIS & F. DENIS"

**exerçant le commerce sous l'enseigne
"GEFRA"**

Siège social : 4, rue Plati - Monaco
et de M. Gérard DENIS, gérant associé

Les créanciers de la SNC G. DENIS & F. DENIS et de M. Gérard DENIS, gérant associé, dont la cessation des paiements a été constatée par jugement du Tribunal de Première Instance du 15 mai 2003 sont invités, conformément à l'article 463 du Code de Commerce, à remettre à Mme Bettina DOTTA, Syndic à Monaco, 2, rue de Lùjèrneta, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Cette remise doit avoir lieu dans les quinze jours de la présente insertion ; ce délai est augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais, les créanciers seront exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure, en cas de liquidation des biens et lorsque le débiteur reviendra à meilleure fortune en cas de règlement judiciaire.

Monaco, le 6 juin 2003.

SOCIETE MONEGASQUE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ "SMEG"

Société Anonyme Monégasque
au capital de 22.950.600 €
Siège social : 10, avenue de Fontvieille - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la SOCIETE MONEGASQUE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ "SMEG" sont

convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le vendredi 20 juin 2003, à 10 heures 30, au siège de la société, 10, avenue de Fontvieille à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration ; Rapports des Commissaires aux Comptes ; Examen et approbation des Comptes de l'exercice 2002 ; Quitus au Conseil de sa gestion ;
- Affectation des résultats ;
- Renouvellement des mandats de neuf Administrateurs ;
- Quitus à donner à un ancien Administrateur ;
- Fixation de la rémunération allouée aux Commissaires aux Comptes ;
- Autorisations à donner aux Administrateurs, en conformité des dispositions de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

"CITCO (MONACO) S.A.M."

Société Anonyme Monégasque
au capital de 300.000 €
Siège social : 11, Boulevard Albert 1er -
Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société anonyme monégasque dite "CITCO (MONACO) S.A.M.", au capital de 300.000 Euros sont convoqués au Bureau annexe sis au 7, boulevard des Moulins le lundi 23 juin 2003 à 9 h 30 en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2002 ;
- Rapports des Commissaires sur les comptes dudit exercice ;

– Lecture du Bilan au 31 décembre 2002 et du Compte de Pertes et Profits de l'exercice 2002 ; approbation de ces comptes et quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion ;

– Affectation des résultats ;

– Approbation des salaires et indemnités versés aux membres du Conseil d'Administration dans le courant de l'exercice social ;

– Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 et autorisation à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2003 ;

– Approbation de la nomination des Commissaires aux Comptes ;

– Approbation du montant des honoraires alloués aux Commissaires aux Comptes ;

– Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

“BACARDI-MARTINI (MONACO) S.A.M.”

Société Anonyme Monégasque
au capital de 3.050.000 €

Siège social : 24, boulevard d'Italie - Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société anonyme monégasque “BACARDI-MARTINI (MONACO) S.A.M.” sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, le mardi 24 juin 2003, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;

– Approbation des comptes de l'exercice 2002/2003, affectation du résultat et quitus à donner aux Administrateurs de leur gestion ;

– Approbation des opérations visées par l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 et renouvellement de l'autorisation pour l'exercice 2003/2004 ;

– Nomination des Administrateurs ;

– Ratification des indemnités versées au Conseil d'Administration et fixation des rémunérations des Commissaires aux Comptes ;

– Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

“THOR CONSTRUCTIONS INTERNATIONAL”

Société Anonyme Monégasque
au capital de 152.000 €

Siège social : 31, avenue Princesse Grace - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société “THOR CONSTRUCTIONS INTERNATIONAL” sont convoqués au siège social le 25 juin 2003 à 14 heures en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;

– Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ;

– Quitus aux Administrateurs ;

– Affectation des résultats ;

– Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, et autorisation à renouveler aux Administrateurs en conformité dudit article ;

– Renouvellement des mandats des Administrateurs ;

– Nomination des Commissaires aux Comptes ;

– Honoraires des Commissaires aux Comptes ;

– Questions diverses.

A 15 heures 30, en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en dissolution anticipée de la société ;
- Nomination d'un liquidateur ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

“CAVPA”

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 160.000 €
 Siège social : “Le Coronado” - 20, avenue de
 Fontvieille - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont convoqués le jeudi 26 juin à 11 heures au siège social 20, avenue de Fontvieille à Monaco en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2002 ;

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;

- Approbation des comptes et affectation des résultats ;

- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Approbation du montant des honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;

- Questions diverses.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire actionnaire.

Les actions étant nominatives, les propriétaires d'actions sont admis à l'Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés au siège de la réunion, cinq jours avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

EURAFRIQUE

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 3.328.000 €
 Siège social : “Le Coronado” - 20, avenue de
 Fontvieille - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont convoqués le jeudi 26 juin 2003 à 15 heures au siège social 20, avenue de Fontvieille à Monaco, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2002 ;

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;

- Approbation des comptes et affectation des résultats ;

- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Approbation du montant des honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- Nomination des Commissaires aux Comptes ;

- Questions diverses.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire actionnaire.

Les actions étant nominatives, les propriétaires d'actions sont admis à l'Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés au siège social à Monaco, cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

**“SOMETRA”
SOCIETE MEDITERRANÉENNE
DE TRANSPORTS**

Société Anonyme Monégasque

au capital de 3.328.000 €

Siège social : “Le Coronado” - 20, avenue de
Fontvieille - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont convoqués le jeudi 26 juin 2003 à 16 heures au siège social 20, avenue de Fontvieille à Monaco, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2002 ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;
- Approbation des comptes et affectation des résultats ;
- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;
- Approbation du montant des honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Nomination des Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire actionnaire.

Les actions étant nominatives, les propriétaires d'actions sont admis à l'Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés au siège social à Monaco, cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

MIMUSA

Société Anonyme Monégasque

au capital de 1.000.000 €

Siège social : “Le Coronado” - 20, avenue de
Fontvieille - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont convoqués le jeudi 26 juin 2003 à 17 heures au siège social 20, avenue de Fontvieille à Monaco, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2002 ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;
- Approbation des comptes et affectation des résultats ;
- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;
- Approbation du montant des honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire actionnaire.

Les actions étant nominatives, les propriétaires d'actions sont admis à l'Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés au siège social à Monaco, cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE MONEGASQUE DE TELEPHERIQUES

Société Anonyme Monégasque

au capital de 375.000 €

Siège social : 40, boulevard des Moulins -
Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués le vendredi 27 juin 2003 à 17 heures, au Cabinet de M. Claude PALMERO, "Roc Fleuri", 1, rue du Ténao à Monte-Carlo en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2002 ;

– Rapports des Commissaires aux Comptes ;

– Lecture du bilan au 31 décembre 2002 et du Compte de Pertes et Profits de l'exercice 2002 ; approbation de ces Comptes ;

– Quitus à donner aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat ;

– Affectation du résultat ;

– Renouvellement du mandat des Administrateurs ;

– Approbation du montant des honoraires des Commissaires aux Comptes ;

– Opérations relevant de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

– Autorisation à donner aux Administrateurs, conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

– Questions diverses.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'adresse ci-dessus cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

BUREAU VERITAS MONACO

Société Anonyme Monégasque

au capital de 150.000 €

Siège social : "Gildo Pastor Center" - 7, rue du Gabian -
Monaco

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le lundi 30 juin 2003 à 17 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2002 ;

– Rapports des Commissaires aux Comptes ;

– Lecture du bilan au 31 décembre 2002 et du Compte de Pertes et Profits de l'exercice 2002 ; approbation de ces Comptes ;

– Quitus à donner aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat ;

– Affectation du résultat ;

– Approbation du montant des honoraires des Commissaires aux Comptes ;

– Nomination d'Administrateurs ;

– Nomination des Commissaires aux Comptes ;

– Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 pour l'exercice écoulé ;

– Autorisation générale aux Administrateurs de conclure des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 pour l'exercice en cours ;

– Questions diverses.

Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée Générale devront être transmis ou déposés au siège social cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

IDICE MC

Société Anonyme Monégasque

au capital de 250.000 €

Siège social : 42, quai Jean-Charles Rey -
Monaco**AVIS DE CONVOCATION**

MM. les actionnaires sont convoqués le
lundi 30 juin 2003 à 14 heures à Monaco, au siège
social, en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Rapport de gestion du Conseil et rapport des
Commissaires aux Comptes sur la marche de la société

et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2002 ;

– Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les Conventions visées à l'article 23 de l'ordon-
nance souveraine du 5 mars 1895 ;

– Approbation desdits comptes et conventions ;

– Quitus à donner aux Administrateurs ;

– Affectation du résultat ;

– Pouvoirs pour l'exécution des décisions prises.

Le Conseil d'Administration.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD MONACO

Société Anonyme Monégasque

au capital de 12.000.000 €

Siège social : Les Terrasses, 2, avenue de Monte-Carlo - Monaco (Principauté)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002**EN EUROS**

ACTIF	2002	2001
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	10.784.671,41	10.387.908,13
Créances sur les établissements de crédit.....	353.422.190,43	382.149.149,95
Opérations avec la clientèle	38.125.082,62	39.701.406,13
Parts dans les entreprises liées	206.260,13	66.946,56
Immobilisations incorporelles	8.594.207,54	7.802.927,17
Immobilisations corporelles	1.699.569,12	1.637.796,98
Autres actifs.....	1.520.473,42	1.842.657,51
Comptes de régularisation.....	629.722,12	537.158,66
TOTAL DE L'ACTIF	414.982.176,79	444.125.951,09
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	63.999.275,73	38.944.658,54
Opérations avec la clientèle	323.477.459,37	378.752.137,68
Autres passifs	678.806,19	454.220,68
Comptes de régularisation.....	2.183.562,69	2.072.472,97
Provisions pour risques et charges.....	1.195.112,51	1.214.976,26

	EN EUROS	
	2002	2001
Capitaux propres hors FRBG	23.447.960,30	22.687.484,96
Capital souscrit.....	12.000.000,00	12.000.000,00
Réserves	10.299.897,44	9.560.935,08
Report à nouveau	387.587,52	347.302,68
Résultat de l'exercice	760.475,34	779.247,20
TOTAL DU PASSIF	414.982.176,79	444.125.951,09
HORS BILAN	2002	2001
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	1.023.796,15	1.041.489,78
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	15.242.315,00	9.937.141,00
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	9.563.852,31	11.041.245,57

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002

	2002	2001
Intérêts et produits assimilés.....	11.687.986,36	18.093.598,00
Intérêts et charges assimilés	(9.089.862,67)	(14.998.828,05)
Revenus des titres à revenu variable.....	17.555,76	32.041,79
Commissions (produits)	8.601.809,99	9.580.628,69
Commissions (charges)	(1.147.172,33)	(1.458.111,09)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	2.710.309,94	2.347.877,27
Autres produits d'exploitation bancaire	286.910,34	342.837,96
Autres charges d'exploitation bancaire	(784.548,85)	(1.019.284,23)
PRODUIT NET BANCAIRE	12.282.988,54	12.920.760,34
Charges générales d'exploitation.....	(10.535.882,88)	(10.804.472,69)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(555.423,76)	(703.648,48)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1.191.681,90	1.412.639,17
Coût du risque.....	(42.660,00)	(152.449,02)
RESULTAT D'EXPLOITATION	1.149.021,90	1.260.190,15
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	(18.964,94)	(12.903,76)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1.130.056,96	1.247.286,39
Résultat exceptionnel	4.414,29	(91.044,13)
Impôt sur les bénéfices.....	(373.995,91)	(376.995,06)
RESULTAT NET	760.475,34	779.247,20

SOCIETE MONEGASQUE DE BANQUE PRIVEE

Société Anonyme Monégasque

au capital de 29.600.000 €

Siège social : 9, boulevard d'Italie - Monte-Carlo

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

(en milliers d'euros)

ACTIF	2002
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	5 011
Créances sur les établissements de crédit.....	156 932
Opérations avec la clientèle	55 948
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	94 415
Participations et activité de portefeuille	6
Parts dans les entreprises liées	226
Immobilisations incorporelles	93
Immobilisations corporelles	9 955
Autres actifs.....	880
Comptes de régularisation.....	3 577
TOTAL DE L'ACTIF	327 043
PASSIF	
Dettes envers les établissements de crédit	40 977
Opérations avec la clientèle	243 296
Autres passifs	2 370
Comptes de régularisation.....	7 118
Provisions pour risques et charges.....	270
Capitaux propres hors FRBG	33 012
Capital souscrit.....	29 600
Réserves	1 117
Report à nouveau (+/-)	27
Résultat de l'exercice (+/-)	2 268
TOTAL DU PASSIF	327 043
HORS BILAN	2002
ENGAGEMENTS DONNES	
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	16 701

2002**ENGAGEMENTS RECUS**

ENGAGEMENTS DE GARANTIE..... 1 759

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002

(en milliers d'euros)

2002

+ Intérêts et produits assimilés..... 12 968

- Intérêts et charges assimilées 9 682

+ Revenus des titres à revenu variable..... 4 230

+ Commissions (produits) 4 518

- Commissions (charges)..... 2 598

+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation 731

+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement
et assimilés - 186

+ Autres produits d'exploitation bancaire 601

- Autres charges d'exploitation bancaire 49

PRODUIT NET BANCAIRE **10 533**

- Charges générales d'exploitation..... 6 698

- Dotations aux amortissements et aux provisions sur
immobilisations incorporelles et corporelles..... 317**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION** **3 518**

+/- Coût du risque - 132

RESULTAT D'EXPLOITATION..... **3 386**

+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés 212

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT **3 598**

+/- Résultat exceptionnel - 1 330

RESULTAT NET **2 268**

COMPAGNIE MONEGASQUE DE BANQUE

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 111.110.000 €
 Siège social : 23, avenue de la Costa - Monaco

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

(en milliers d'euros)

ACTIF	2002	2001
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	30 003	35 530
Créances sur les établissements de crédit.....	538 762	619 786
Opérations avec la clientèle	342 434	396 238
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	541 588	522 461
Actions et autres titres à revenu variable.....	84 923	77 791
Participations et autres titres détenus à long terme.....	392	618
Parts dans les entreprises liées	51 951	44 151
Immobilisations incorporelles	629	873
Immobilisations corporelles	5 744	5 787
Actions propres.....		11 487
Autres actifs.....	3 175	2 811
Comptes de régularisation.....	8 287	8 819
TOTAL DE L'ACTIF	1 607 888	1 726 352
 PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit.....	64 602	249 068
Opérations avec la clientèle	1 343 433	1 271 783
Autres passifs	3 799	4 918
Comptes de régularisation.....	3 501	7 856
Provisions pour risques et charges.....	273	528
Capital souscrit.....	111 110	111 110
Primes d'émission	4 573	4 573
Réserves	54 293	52 385
Report à nouveau	1	8
Résultat de l'exercice	22 303	24 123
TOTAL DU PASSIF	1 607 888	1 726 352

HORS BILAN	2002	2001
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	30 570	37 403
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	226 273	196 880
ENGAGEMENTS SUR TITRES	5 049	72 047
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	64 480	73 100
ENGAGEMENTS SUR TITRES	346	57 311

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002

(en milliers d'euros)

	2002	2001
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et produits assimilés.....	65 236	90 888
Intérêts et charges assimilés	- 31 821	- 58 839
Revenus des titres à revenu variable.....	6 131	3 111
Commissions (produits).....	23 816	31 458
Commissions (charges)	- 2 215	- 3 353
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	10 814	13 600
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	- 16 611	- 24 445
Autres produits d'exploitation bancaire.....	868	157
Autres charges d'exploitation bancaire	- 68	- 89
PRODUIT NET BANCAIRE	56 150	52 488
Charges générales d'exploitation.....	- 32 415	- 28 995
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 1 548	- 2 465
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	22 187	21 028
Coût du risque.....	- 2 886	- 1 304
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 301	22 332
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	3 675	2 560
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	22 976	24 892
Résultat exceptionnel	- 673	- 769
RESULTAT NET	22 303	24 123

Erratum au bilan publié au "Journal de Monaco" du 30 mai 2003, il fallait lire pages 968 et 969 "en milliers d'euros" au lieu "d'euros".

BANQUE DU GOTHARD (MONACO)

Société Anonyme Monégasque
au capital de 40.000.000 €
Siège social : 15 bis/ 17, avenue d'Ostende - Monaco

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

(en milliers d'euros)

ACTIF	2002	2001
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	37.858	45.748
Créances sur les établissements de crédit.....	1.077.899	1.379.798
Opérations avec la clientèle	318.364	325.224
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	8.603	7.693
Actions et autres titres à revenu variable.....	2.192	4.476
Parts dans les entreprises liées.....	152	152
Immobilisations incorporelles	2.920	118
Immobilisations corporelles	3.369	4.710
Autres actifs.....	4.375	8.225
Comptes de régularisation.....	730	514
TOTAL DE L'ACTIF	1.456.462	1.776.658
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit.	450.103	508.060
Opérations avec la clientèle	906.586	1.162.766
Autres passifs	839	3.817
Comptes de régularisation.....	10.540	5.746
Provisions pour risques et charges.....	17.126	18.194
Dettes subordonnées.....	7.628	15.289
Fonds pour risques bancaires généraux.....	2.624	2.624
Capitaux propres hors FRBG	61.016	60.162
Capital souscrit.....	40.000	40.000
Réserves.....	4.000	4.000
Provisions réglementées et subventions d'investissement.....	152	148
Report à nouveau (+ / -).....	16.014	14.383
Résultat de l'exercice (+ / -).....	850	1.631
TOTAL DU PASSIF	1.456.462	1.776.658

	2002	2001
HORS BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	30.501	37.220
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	69.135	55.949
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	42.937	48.016

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002

(en milliers d'euros)

	2002	2001
Intérêts et produits assimilés.....	52.713	85.881
Intérêts et charges assimilés	- 38.564	- 69.082
Revenus des titres à revenus variables	28	287
Commissions (produits)	16.072	21.202
Commissions (charges)	- 1.847	- 3.384
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociations	2.470	3.142
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	- 259	- 390
Autres produits d'exploitation bancaire	2.427	1.910
Autres charges d'exploitation bancaire	- 505	- 831
PRODUIT NET BANCAIRE	32.535	38.735
Charges générales d'exploitation.....	- 27.822	- 36.584
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 1.669	- 751
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	3.044	1.400
Coût du risque.....	- 1.986	575
RESULTAT D'EXPLOITATION.....	1.058	1.975
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....		1.478
Résultat courant avant impôt.....	1.058	3.453
Résultat exceptionnel	- 150	- 23
Impôt sur les bénéfices.....	- 54	- 783
Dotations sur les reprises de FRBG et provisions règlementées ...	4	- 1.016
RESULTAT NET	850	1.631

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

Dénomination FCP	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 30 mai 2003
Monaco Patrimoine	26.09.1988	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	2.913,19 EUR
Lion Invest Monaco	17.10.1988	Crédit Lyonnais European Funds	Crédit Lyonnais	4.384,69 EUR
Azur Sécurité - Part "C"	18.10.1988	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	6.682,58 EUR
Azur Sécurité - Part "D"	18.10.1988	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	5.398,98 EUR
Monaco valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	363,35 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	17.106,32 USD
Caixa Actions Françaises	20.11.1991	Caixa Investment Management S.A.M.	Sté Monégasque de Banque Privée	246,75 EUR
Monactions	15.02.1992	M.M.S. Gestion S.A.M.	Banque Privée Fideuram Wargny	565,09 EUR
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	243,37 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.349,35 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	4.396,45 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	4.495,03 USD
Monaco Court Terme	30.09.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	4.172,48 EUR
Gothard Court Terme	27.02.1996	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	958,17 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15	27.02.1996	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	1.982,48 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	3.454,99 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.839,05 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30	30.10.1997	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	2.804,84 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace - USD	09.03.1998	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	4.972,67 USD
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.165,73 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.094,75 USD
Monaction Europe	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	889,82 EUR
Monaction International	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	680,34 USD
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30 BIS	06.08.1998	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	2.544,37 EUR
Gothard Actions	25.09.1998	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	2.500,54 EUR
CFM Court Terme Dollar	31.05.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.142,60 USD
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 50	29.06.1999	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	2.339,62 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15 BIS	09.07.1999	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	2.978,11 EUR
Gothard Trésorerie Plus	15.12.1999	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	1.108,39 EUR
HSBC Republic Monaco Patrimoine	05.07.2000	E.F.A.E.	HSBC Republic Bank (Monaco) S.A.	146,20 EUR
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	869,87 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	972,39 EUR
Capital Obligations Internationales	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.321,13 USD
Capital Croissance Internationale	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	792,07 USD
Capital Croissance Italie	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	782,50 EUR
Capital Croissance France	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	665,90 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	601,89 EUR
Capital Long terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	930,15 EUR
Monaco Globe Spécialisation	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.616,95 EUR
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	336,10 USD
Compartiment Sport Equity Fund	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	537,29 USD

Dénomination FCP	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au
Monaco Environnement Développement durable	06.12.2002	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	_____
CFM Environnement Développement durable	14.01.2003	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	_____

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 3 juin 2003
Natio Fonds Monte-Carlo "Court Terme"	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P.	3 251,18 EUR
Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P.	429,11 EUR

Le Gérant du Journal : Gilles Tonelli

455-AD

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO